

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2017**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Barrilliet Annick, Hugon Denise, Pensec Catherine, Quinio Jeanne,
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémy, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain Conseillers Municipaux,

Etaient absents :

Mme Bossy Virginie, M. Davis Andrew.

1. Election du secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2017.

Le compte-rendu est approuvé avec les remarques suivantes :

- Point 4.3.3 Budget : le montant du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal est négatif : - 38 527 €
- Point 8.1 Prochaines réunions : les horaires mentionnés sont à corriger

3. DELIBERATIONS

3.1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget principal 2017 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2017, tout en ajustant les recettes des dotations de l'Etat notifiées et des contributions directes votées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2017 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **18 816 €**

- Recettes : **18 816 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **80 879 €**

APPROUVEE A L'UNANIMITE

<i>opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2017</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 601 544,00	18 816,00	18 816,00	
70	7022	coupes de bois	33 000,00		333,00	
70	70688	autres prestations de service	600,00		714,00	
70	70876	Remboursements de frais par d'autres redevables	0,00		5 800,00	déchets irréguliers (5700) transfert de l'article 70878
70	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	10 500,00		-8 000,00	déchets irréguliers article 70878 charges locatives (-800€) remboursement assurance (2400€) affectés sur article 7788
70	7088	produits exceptionnels	0,00		276,00	
73	7318	autres impôts locaux	0,00		894,00	compensation TH résidences secondaires
74	748314	dotation unique de compensation	0,00		156,00	
74	74834	Etat-Compensation au titre exonérations taxes foncières	5 400,00		456,00	
74	74835	Etat-Compensation au titre exonérations taxes d'habitation	12 549,00		4 516,00	
75	752	Revenus des immeubles	51 000,00		6 000,00	Loyers 07-12/17 T3-T4 et maison forestière + salle Champ Fontaine
77	773	mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00		1 069,00	
77	7788	produits exceptionnels divers	600,00		6 602,00	remboursement assurance prévu en partie à l'article 70878
011	60631	fournitures entretien	9 000,00	300,00		sacs poubelle voirie
011	60636	vêtements de travail	3 250,00	200,00		solde 543 € insuffisant reste à payer habillement ménage + cantine + école (700)
011	6064	fournitures administratives	2 300,00	150,00		déficit 61 €
011	611	Contrat de prestations de service	60 000,00	11 355,00		repas cantine agents 09-12/17 (1361€) nettoyage tombes soldats (2196 €) gravures transferts cimetière (6888€)
011	6132	locations immobilières	21 400,00	2 000,00		ajustement crédits reste à payer SEMCODA (2517€) ALGECO (2470€)
011	614	charges locatives	3 600,00	-1 800,00		régularisation charges locatives 2016 SEMCODA
011	615231	entretien et réparation voirie	87 000,00	40 000,00		MAC transfert de l'article 2315
011	615232	entretien et réparation réseaux	36 000,00	10 000,00		prévisions travaux sur réseaux fontaines- réservoirs
011	6225	indemnités au comptable et régisseurs	350,00	-100,00		
011	6232	fêtes et cérémonies	8 500,00	1 500,00		déficit 669 € Cérémonie 11.11.17
011	6236	catalogues et imprimés	0,00	600,00		tickets cantine
011	6241	transports de biens	0,00	100,00		déficit 18 €
011	6281	frais de nettoyage des locaux	3 100,00	51,00		déficit 51 €
011	6284	Redevances autres prestations services	4 100,00	1 000,00		déficit 830 €
012	6332	cotisations versées au FNAL 0,10%	400,00	-20,00		Réajustements
012	6336	cotisation au CDG 1,10% et CNFPT 0,9%	7600,00	-170,00		Réajustements
012	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations 0,30%	1200,00	-60,00		Réajustements
012	6411	personnel titulaire	360000,00	10 725,00		Réajustements et complément poste ATSEM recrutement agent titulaire
012	6413	personnel non titulaire	75000,00	-6 000,00		Réajustements et complément poste ATSEM recrutement agent titulaire

<i>opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2017</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 601 544,00	18 816,00	18 816,00	
012	64138	autres indemnités	0,00	1 015,00		Remboursement salaires versés par CPAM à Florence ZAABAT en arrêt maladie
012	6451	cotisations patronales à l'URSSAF	90000,00	-4 500,00		Réajustements
012	6453	cotisations patronales aux caisses de retraite CNRACL et IRCANTEC	75000,00	1 500,00		Réajustements
012	6454	cotisations aux ASSEDIC 6,40%	4800,00	-500,00		Réajustements embauche agents non titulaires
012	6455	cotisations assurance personnel	18000,00	1 236,00		
012	6475	médecine du travail, pharmacie	2280,00	74,00		
65	657362	CCAS et caisses des écoles	7000,00	-2 000,00		Sté bénéfice AASPP 14.7.2017
65	657348	Subventions autres communes	0,00	2 000,00		subvention solidarité Antilles collectivité outre-mer de Saint-Martin à Marigot 97150
67	673	titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	160,00		BSL déneigement hiver 2014-2015 par les services communaux Péron - convention de déneigement
023	023	virement à la section d'investissement	608 015,00	-50 000,00		

<i>opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2017</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION D'INVESTISSEMENT	1 567 947,96	80 879,00	80 879,00	
021	021	virement de la section de fonctionnement	608 015,00		-50 000,00	
ONI 10	10222	FCTVA	65 000,00		10 000,00	FCTVA 2017 estimé (hors reprise sur cessions) : 84 000 €
ONI 10	10226	taxe aménagement	93 999,96		50 000,00	
ONI 21	2135	installations générales, agencements	2 000,00	7 000,00		INTERPUBLICITE signalétique maison des associations (1453.20€) GAILLARD remplacement portail école CF (5544€)
ONI 21	21568	autre matériel outillage incendie	18 831,00	5 000,00		PI 101 Rte Lyon (7665€) + PI 118 Marquisat (5854 €) = 13519 € /9600 € extincteurs réformés + sécurisation bâtiments
ONI 21	2158	autres installations, matériel, outillage	11 883,00	1 050,00		5 poubelles tango VEDIF (1044€)
ONI 21	2188	autres immobilisations corporelles	22 204,00	600,00		remplacement aspirateur GD 1010 Nilfisk
ONI 23	2315	installations techniques	101 990,00	-40 000,00		MAC engagé 13000/63290 € transfert article 615231
op.43 sécurisation	2031	frais études	22 320,00	2 000,00		diagnostic chutes de pierres crêt SAGE (1981€)
op.63 cimetière	2312	installations techniques	403 917,00	-9 400,00		avance en 238 (-10 706 €) Gandy (mini tombe BANDERIER) : 500 € MOE avenant 1 4800€ /4000€ provision Cspc 3000 € maintenue pr imprévis
op.63 cimetière	238	avances sur immobilisations	0,00	10 706,00		avance marché TARVEL lot 1 aménagements paysagers

<i>opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2017</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION D'INVESTISSEMENT	1 567 947,96	80 879,00	80 879,00	
041	2112	terrains de voirie	0,00	1 000,00		intégration terrains F2513 et F2482 "En Brue" cession gratuite SNC Les Coteaux de Logras
041	1328	autres subventions	0,00		1 000,00	intégration terrains F2513 et F2482 "En Brue" cession gratuite SNC Les Coteaux de Logras
041	2312	terrains	20 583,00	10 706,00		intégration remboursement avance en travaux marché TARVEL op 63 (aménagement paysager cimetièrre)
041	2313	constructions	0,00	55 173,00		intégration en travaux frais études et insertion 2016 (8580€) & 2017 (45512.47€) op 67 (4e tr groupe scolaire)
041	2031	frais d'études	19 617,00		54 093,00	intégration en travaux frais études 2016 (8580€) & 2017 (45512.47€) op 67 (4e tr groupe scolaire)
041	2033	frais d'insertion	966,00		1 080,00	intégration en travaux frais insertion 2017 (1080€) op 67 (4e tr groupe scolaire)
041	238	avances sur immobilisations	9 566,00		10 706,00	intégration remboursement avance en travaux marché TARVEL op 63 (aménagement paysager cimetièrre)
op.95 Brandou /Branlant	2031	frais d'études	15 744,00	1 000,00		Qualiconsult (diagnostic amiante enrobés) : 996 €
op.95 Brandou /Branlant	2315	installations techniques	36 312,00	35 544,00		affectation provision pour travaux sur équilibre DM
op.97 grand'rue /paruthiol/ marais	2031	frais d'études	1 000,00	1 500,00		Qualiconsult (diagnostic amiante enrobés) : 1404 €
op.102 "dépôt sel"	2315	installations techniques	90 000,00	3 000,00		plan topo aménagement extérieur local technique Barthélémy (2 544€)
op103 "école numérique"	2183	matériel bureau et informatique	24 000,00	-5 000,00		Casques + tablettes +mobile MBI (10227) estimation 2 PC +2 vidéoprojecteurs interactifs (7800 €)
op103 "école numérique"	2184	Mobilier	0,00	1 000,00		2 tableaux triptyques
op103 "école numérique"	1321	subvention état et organismes nationaux	0,00		4 000,00	subvention académie convention partenariat du 24.8.2017

3.2. SIEA - PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS PROVISOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (RODP)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 décembre 2015 relative à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz par Grdf et Erdf ainsi que la fixation des montants.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public, par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Monsieur le Maire précise que dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016, permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la commune.

Monsieur le Maire précise que ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

ANNULE la délibération du 03 décembre 2015 devenue caduque.

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

DIT que cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

CHARGE le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ANCIENNE CARRIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société « L'HARMONIE DES JARDINS », représentée par Monsieur Olivier LHERMELIN, demeurant 174 Rue Pierre Malfant à Farges (01550) souhaite occuper le terrain de l'ancienne carrière.

Monsieur le Maire indique que

- l'emplacement défini est la partie basse de la parcelle F 434, lieudit « La Vignette » sur une surface d'environ 200m².
- ne seront déposés sur la parcelle que de la terre végétale, des pierres issues de la dépose de vieux murs, du paillage en « copeaux bois ».
- un portail « rustique » fermant le stockage sera autorisé.
- à la fin de l'occupation du terrain il sera remis en état par le preneur conformément à l'état des lieux initial.

Monsieur le Maire propose que

- l'entreprise « l'Harmonie des Jardins » mette annuellement à disposition de la commune 1m3 de paillage bois.
- l'entreprise « l'Harmonie des Jardins » mette à disposition de la commune un chargeur le jour où elle souhaite récupérer ce paillage.

Monsieur le Maire précise que la durée de cette occupation partielle et précaire est de trois ans reconductible. L'une ou l'autre des parties pourront mettre un terme à cette occupation, par lettre recommandée, trois mois avant la date anniversaire annuelle. Aucun changement de l'une ou l'autre de ces modalités ne sera accepté à moins que les deux parties acceptent des modifications qui feront l'objet d'un avenant à cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE que la société « L'HARMONIE DES JARDINS », représentée par Monsieur Olivier LHERMELIN, demeurant 174 Rue Pierre Malfant à Farges (01550) occupe la partie basse de la parcelle F 434 du terrain de l'ancienne carrière lieudit « La Vignette ».

ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée portant sur les modalités d'occupation d'un terrain sur la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir, toute pièce s'y rapportant, ainsi que tout avenant éventuel.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Monsieur le Maire indique qu'en raison du recrutement d'un agent chargé de la distribution des repas aux personnes âgées et en charge de la distribution du courrier, il convient :

- de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique pour une durée de 7 h 30 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, ressources humaines, élections, assurances	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Finances et marchés publics Inventaire du patrimoine		Rédacteur territorial	1	35 H
Accueil du public urbanisme, locations, administrés	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoint techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien de la voirie et espaces verts	Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	2	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances, facturation restaurant scolaire SIVOS et CCAS	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	19 H 00
Accueil du public, des administrés, état civil,		Adjoint administratif	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école et Restaurant scolaire	Adjoint Techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	21 H 11
		Adjoint technique	1	20 H 11
		Adjoint technique	1	19 H 00
		Adjoint technique	1	12 H 36
		Adjoint technique	1	11 H 29
		Adjoint technique	1	08 H 20
Portage des repas personnes âgées et distribution courrier		Adjoint technique	1	07 H 30
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	28 H 40
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	24 H 02
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	20 H 28
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	22 H 26
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles		12 H 28

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE – GYMNASE

4.1.1. Ecole

4.1.1.1. Présentation du rapport sur l'exercice d'évacuation du 20/09/2017.

L'exercice d'évacuation s'est passé de manière satisfaisante. Il faudra toutefois régler l'intensité de l'alarme salle Champ-Fontaine.

4.1.1.2. Compte-rendu de la réunion du 02/10/2017 avec M. Duparchy, Directeur d'école.

Le but de cette réunion était de préparer la consultation auprès de toute « la famille » scolaire afin de prendre une décision sur un retour éventuel à la semaine de 4 jours.

Un courrier élaboré avec des représentants des familles, des instituteurs, du personnel communal et de Familles Rurales sera présenté à ces 4 collèges pour une décision avant la fin de l'année permettant à toutes les parties de s'organiser pour la rentrée scolaire 2018.

4.1.2. Collège

4.1.2.1. Effectifs par communes pour cette rentrée scolaire

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Challex	45	44	43	40	39	35	33	23
Collonges	76	80	96	110	126	115	105	117
Farges	49	46	48	44	45	45	49	58
Péron	116	121	124	110	112	122	117	121
Pougny	28	32	36	44	37	39	36	34
St Jean	40	51	48	52	59	56	64	57
Thoiry	161	172	172	178	166	163	182	179
autres	4	8	6	8	1	1	9	16
Total	519	554	573	586	585	576	595	605
	2017/2018	Pourcentage	Evolution année précédente		Evolution année ouverture			
Challex	27	4,23%	4	17,39%	-18	-40,00%		
Collonges	123	19,25%	6	5,13%	47	61,84%		
Farges	68	10,64%	10	17,24%	19	38,78%		
Péron	127	19,87%	6	4,96%	11	9,48%		
Pougny	33	5,16%	-1	-2,94%	5	17,86%		
St Jean	56	8,76%	-1	-1,75%	16	40,00%		
Thoiry	188	29,42%	9	5,03%	27	16,77%		
autres	17	2,66%	1	6,25%	13	325,00%		
Total	639	100,00%	34	5,62%	120	23,12%		

4.1.2.2. Courrier Monsieur BOMME, Principal sur les effectifs futurs du collège

M. le principal s'inquiète des prévisions des effectifs du collège pour les années futures qui pourraient s'élever, dans le cas d'une présence de tous les enfants du CM1 et CM2 des élèves des écoles faisant partie de la carte scolaire, à 685 à la rentrée 2018 et 722 à la rentrée 2019.

4.1.2.2. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 25/09/2017.

Après acceptation de l'ordre du jour et du compte rendu du dernier CA du 26.06.17, les points suivants ont été discutés et votés :

- Rapport d'activité pour 2016/2017

Bâtiment qui vieillit, fuites au niveau du toit. Un conseil sera pris au niveau du département pour savoir qui prendra en charge les réparations une fois la garantie décennale expirée. Ces fuites ont été constatées depuis déjà quelques années et ont déjà fait l'objet de réparations.

- Résultat du diplôme national du brevet (DBN) : en nette baisse du fait de l'importance du contrôle continu. M. Bommé propose d'inscrire certains élèves au Certificat de Formation Générale (CFG) Validation des connaissances de base – Français, mathématique et vie social et professionnelle.

- Mise en place de la réforme des collèges

- Projets pour obtenir le label E3D (développement durable)

Effectif du collègue

- 177 élèves en 6^{ème} pour 7 divisions

- 171 élèves en 5^{ème} pour 6 divisions

- 144 élèves en 4^{ème} pour 5 divisions

- 147 élèves en 3^{ème} pour 6 divisions

Total 639 élèves pour 24 divisions

Estimation pour la prochaine rentrée : 650 élèves

Rentrée scolaire : il manque ½ poste en mathématique – des entretiens de recrutement ont été passés mais sans résultat à ce jour, deux professeurs en français et SVT devront être remplacés, professeurs en congés maternité

Demande d'autorisation pour recruter un poste en CUI pour 1 élève souffrant d'handicap.

Acceptation de diverses conventions : pour 1 logement ; Avec la société ALTEC qui met à disposition diverses expositions ; Acceptation des diverses DBM

Divers

Quel est l'avenir des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) action spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences de base. Seront-ils transformés en Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

Réponse de M. Bommé, un PPRE ne peut pas être transformé en PAP sans aval et signature du médecin scolaire.

Proposition de nom pour le Collège : Collège Simone Veil

Le nom de collège de l'Annaz retenu par le Conseil Municipal a été fortement contesté par l'ensemble du conseil d'administration.

4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Compte-rendu de la réunion du 21/09/2017.

- Echanges avec la commission voirie et la police pluri-communale afin d'apporter des solutions aux problèmes d'usages sur chemins ruraux et notamment le conflit avec la circulation des quads. Le principe de la zone partagée n'étant possible qu'en centre urbain, il est proposé de combiner un panneau d'information/sensibilisation + réglementation de la vitesse par arrêté 30 km/h + panneau police. Le problème soulevé est les moyens que la police pluri-communale aura pour les contrôles : vitesse, week-end ?

4.2.2. Retour sur le plan de circulation communale

- Travail de la commission voirie sur le plan d'action proposé par le bureau d'études Transitec dans le cadre de l'étude circulation et préparation de la réunion qui est prévue lors d'un conseil exceptionnel le soir même.

Sur la base du diagnostic, les principes ci-après sont évoqués : sens de circulation à Logras, circulations et stationnements dans Péron centre et école, liaison avec Feigères et Greny, vitesse et stationnement sur la route de Lyon. Le fil conducteur étant de valoriser les opportunités en matière de "déplacement doux" et de déploiement du transport collectif (ex: parking et arrêt de bus à l'entrée de Péron rue du Mail).

4.2.3. Compte-rendu de la réunion du 03/10 2017 avec la société AXIANS pour le positionnement des boitiers NRO fibre optique :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) n'ayant pas validé les deux sites que la commune avait proposé, quatre nouveaux sites sont présentés au bureau d'études AXIANS, un en bord de la rue du Branlant à proximité des futurs containers semi-enterrés qui devrait remplacer celui proposé sur l'aire de retournement de Logras et trois à Péron, devant les jeux d'enfants, derrière le local des boules lyonnaises et le dernier en bord de la future rue reliant l'Ecrin à la rue du Mail pour remplacer celui proposé sur le futur parking du Panferet.

4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 02 octobre 2017 : 604 590,07 €.

A ce jour nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
Dominique MOLARD architecte	indemnité déplacement repas architectes jury concours MOE extension école	1 136,50
JOURNAL OFFICIEL	avis attribution marché MOE BOIDEVAIX extension école	540,00
PBI BUREAU CENTER	2 Tableaux triptyques intérieur/extérieur blanc école numérique 120x400 cm	880,60
TARVEL	CP2 + révision prix situation 08/2017 Lot 1 Aménagement paysager cimetière	85 356,59
Les Architectes du Paysage	CP8 MOE DET 75% op.63 aménagement paysager cimetière	1 297,68
TARVEL	CP3 Intégration avance travaux MAPA lot 1 op63 aménagement cimetière	10 705,21
TARVEL	CP3 situation 08/2017 régularisation avance Lot 1 OP63 aménagement cimetière	39 864,65
Marbrerie GANDY & Fils	pose tombe cinéraire BANDERIER ap. sup. columbarium travaux 2017 cimetière	500,00
GALLIA	situation 2 07/2017 lot 2 maçonnerie MAPA aménagement paysager cimetière	17 063,45
GALLIA	CP3 situation 08/2017 lot 2 maçonnerie aménagement paysager cimetière	21 009,84
GIE EUROVIA DE FILIPPIS	DGD situation 07/2017 MAPA VRD OP 94 Rue Pierre à Niton/Rue des Ravières Feigères	14 436,84
Géomètres BARTHELEMY BLANC	plan C876p OP 102 aménagement extérieur local voirie - dépôt de sel	2 543,90
		195 335,26

4.3.3. Participation de la commune en solidarité pour les Antilles :

Comme accepté déjà dans la Décision Modificative la participation de 2 000 € sera versée directement à la commune de Saint Martin.

4.4. NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 4.4.1. Point sur les travaux.

L'avancement des travaux reste normal.

Aménagements extérieurs : les travaux de terrassement, de branchements divers et enrobés seront effectués par l'entreprise FAM Y.

Centre de Loisirs : les peintures, les faux plafonds sont terminés, les sols souples sont installés. Il reste à faire les carrelages et les faïences dans les sanitaires. L'installation des équipements sanitaires sera effectuée à la fin par le plombier.

Appartements : Il ne reste que deux appartement à terminer sur six.

4.5. CONTENTIEUX

4.5.1. Présentation de l'ordonnance du TA signifiant que le recours de Mme Desforges est rejeté.

4.5.2. Information sur le passage le 16/11/2017 au Tribunal Correctionnel de Bourg en Bresse dans le cadre du litige avec M. Fresneau.

4.6. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.6.1. Point sur la modification du PLU.

L'enquête publique s'est terminée le 28/10/2017. Aucune remarque n'a été faite, ni sur les registres ni sur la boîte mail mise en place à ce effet.

4.6.2. Point sur l'ouverture de Bazarland.

Ce dernier devrait ouvrir le 18 octobre 2017 s'il obtient l'aval de la commission de sécurité.

4.7. SECURITE : GENDARMERIE - POLICE PLURI-COMMUNALE

4.7.1. Gendarmerie

4.7.1.1. Compte-rendu de la réunion publique du 02/10/2017 sur la Participation Citoyenne.

13 personnes ont participé à cette réunion et 3 personnes ont adhéré à ce principe ce qui est insuffisant pour une mise en place officielle. Il faut maintenant que tout le monde communique afin d'avoir d'autres adhérents.

4.7.2. Police Pluri-communale

4.7.2.1. Contrôle de la vitesse sur la RD 989 à Greny entre la PM et la Gendarmerie

Plusieurs véhicules ont été contrôlés et verbalisés et au vu des vitesses relevées les gendarmes ont assurés que la Brigade Motorisée reviendra plus souvent.

4.8. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

4.8.1. Point sur le suivi de chantier.

Les plantations seront faites pour la Toussaint hormis les arbres qui seront plantés plus tard.

Le jointage des pierres des murs d'enceinte vient de commencer. Les clôtures sont sur le chantier.

5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. COMMISSION URBANISME

5.1.1. Arrêtés signés

Déclarations Préalables

* Arrêté favorable

- CHAPPUIS Pascale, à Logras, construction d'une piscine, arrêté favorable le 24/08/2017

* Décisions tacites de non-opposition

- PONNAMBALAM Olivier, à Péron, remplacement d'une clôture existante, décision tacite de non-opposition le 18/08/2017

- PERAY Pierre-Alain, à Greny, suppression d'un Velux et création d'une fenêtre, décision tacite de non-opposition le 12/09/2017

- TROTZIER Jérémy, à Logras, travaux de remblai, pose d'une clôture et d'un portail coulissant, décision tacite de non-opposition le 01/09/2017

- EDF ENR SOLAIRE, à Feigères, pose de panneaux solaires photovoltaïques chez M. ECOFFET Roger, décision tacite de non-opposition le 01/09/2017

- ROSA Paolo, à Logras, division de la propriété, décision tacite de non-opposition le 01/10/2017.

- PONNAMBALAM OLIVIER, à Péron, installation d'un portail, décision tacite de non-opposition le 7/09/2017

- FONCIA représentée par Mme TONBARI Sabrina, à Péron, pose d'une clôture semi-rigide en remplacement d'un grillage souple existant, décision tacite de non-opposition le 12/09/2017

- VALLEE Sylvie, à Logras, réhabilitation d'une grange en habitation, décision tacite de non-opposition le 18/09/2017.

- CHAMBAZ Emilie, à Péron, construction d'un mur de soutènement en enrochement, décision tacite de non-opposition le 19/09/2017.

- FAVRE Anthony, à Feigères, remplacement d'une clôture par un système à claire-voie, décision tacite de non-opposition le 1^{er}/10/17.

- GEHRIG Emmanuel, à Logras, construction d'un mur de soutènement, décision tacite de non-opposition le 30/09/2017.

* Arrêté défavorable

- COSTA ESTEVAO Joao Carlos, à Péron, création d'un carport, arrêté défavorable le 6/09/2017.

Permis de Construire

* Arrêtés favorables

- SCCV ESPACE LEMAN, à Logras, construction d'un ensemble immobilier de 20 logements dont 4 sociaux, arrêté favorable le 01/09/2017.
- PERARD Mickael, à Feigères, construction d'un bâtiment agricole pour stockage de matériel et pose d'un tunnel agricole, arrêté favorable le 12/09/2017
- SCI le jardin de Thalia représenté par M. ZIZ Louis, à Péron, transfert de permis de construire, arrêté favorable le 19/09/2017.

* Arrêté défavorable

- MOREIRA Norberto, à Logras, modification d'un permis de construire en cours, arrêté défavorable le 21/08/2017
- DALOZ Carole, à Péron, construction de bâtiments agricoles élevage félin, arrêté défavorable le 28/08/2017
- MATOS Helder, à Péron, construction d'un immeuble de 4 logements, arrêté défavorable le 12/09/2017
- MAGRO Adrien, à Logras, construction d'un garage, arrêté défavorable le 14/09/2017.

* Refus tacite

- CARGLASS SAS représentée par M. BLANKIET Marc, à Péron, implantation de deux constructions modulaires, dossier incomplet refus tacite le 23/09/2017.

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CCPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/09/2017.

6.1.2. Compte-rendu des diverses réunion.

- Patrimoine : Projets en cours : déchetterie et ressourcerie d'Ornex, futur crèche de Gex, réhabilitation de logements au domaine de Piers dans les logements existants. Les chantiers en cours : filière bois, crèches à St Genis et Divonne, entretien du Technoparc à St Genis et accessibilité dans divers bâtiments des communes.
- Méthanisation : un établissement est prévu au Nord et un au Sud avec seulement une alimentation par gisement agricole pour le Sud. Une demande pour recevoir des gisements plus diversifiés est à l'étude.

7. COURRIERS

7.1. Mrs Stéphane CUINET et Frédéric CAMBA pour une demande d'attribution d'un emplacement pour un « foodtruck » à base e produits locaux

7.2. M. Erdogan RIDVAN primeur pour une demande d'attribution d'un emplacement pour vendre des fruits et légumes. Pour ces deux courriers un rendez-vous sera pris avec les demandeurs pour une prise de décision avant la fin de l'année.

7.3. Collectif de parents pour la mise à disposition gratuite d'une salle pour des cours d'anglais.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le principe d'une mise à disposition gratuite d'une salle dans la mesure où les parents créent une association avec pour but l'enseignement de langues étrangères.

7.4. M. Jean-Pierre Pelloux pour ce qui lui semble une construction illégale de la part de ses voisins.

Un courrier de réponse sera fait à M. Pelloux.

8. DIVERS

8.1. Prochaines réunions :

- le lundi 9 octobre : Atelier Citoyen organisé par Mme Givernet, Députée à la Maison des Associations à 19h30.
- le lundi 16 octobre : Réunion publique sur le plan de circulation à la Maison des Associations à 19h30.
- le mardi 7 novembre : Conseil Municipal Ordinaire à 20h30.
- le jeudi 16 novembre : Conseil Municipal Extraordinaire pour la présentation par la CCPG du Projet d'Aménagement et de Développement Durable lié au futur PLUiH à 20h30

FIN DE LA SEANCE 23 H 00.